

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Constitution d'un
groupement de
commande pour la
passation d'un marché
public dans le cadre
d'une prestation
intellectuelle
d'assistance à maîtrise
d'ouvrage pour la
création d'une structure
intercommunale dans la
région de Saint-
Germain-en-Laye et
demande de subventions
auprès du Conseil
Général des Yvelines**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avaient donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION INTELLECTUELLE D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE DANS LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales fixe plusieurs échéances pour la création de structures intercommunales.

L'État souhaite que la couverture de l'ensemble du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale soit achevée au 1^{er} juin 2013. Les préfets seront chargés d'élaborer, d'ici au 31 décembre 2011, au terme d'une large concertation avec les élus locaux, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui sera soumis à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Par délibération du 29 septembre 2005, la commune de Saint-Germain-en-Laye a adhéré à une association de préfiguration d'un établissement public de coopération intercommunale. Cette association a permis de créer une dynamique intercommunale, mais est demeurée informelle. Les communes investies dans cette démarche (Aigremont, Chambourcy, l'Étang-la-Ville, Fourqueux, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye) souhaitent aujourd'hui recourir à l'assistance d'un bureau d'études qui sera chargé de définir un projet stratégique intercommunal.

La passation d'un marché public étant nécessaire, les communes membres de l'association ont souhaité la mise en place préalable d'une convention constitutive d'un groupement de commande qui devra être délibérée par les Conseils Municipaux de chacun des membres du groupement, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.

La commune de Saint-Germain-en-Laye a accepté la charge de maître d'ouvrage coordonnateur du groupement de commande en vue de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage. En qualité de maître d'ouvrage de cette étude, il revient à la Ville de Saint-Germain-en-Laye de souscrire les demandes de concours publics pour la conduite de cette étude.

Le Conseil Général des Yvelines peut prendre en charge les dépenses y afférentes à hauteur d'un montant de 50 % des frais exposés.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commande sur le territoire de l'ensemble des communes appartenant à l'association de préfiguration,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution y afférentes,
- désigner Madame Marie-Hélène MAUVAGE en tant que représentant de la Commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Germain-en-Laye pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement en tant que membre titulaire, ainsi que Monsieur Maurice SOLIGNAC en tant que membre suppléant,
- autoriser Monsieur le Maire en qualité de coordinateur du groupement à :
 - ✓ signer, notifier et exécuter le marché issu du groupement pour le compte de la commune de Saint-Germain-en-Laye, conformément à la convention annexée à la présente délibération,
 - ✓ solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et ce, au taux maximum, dans le cadre du présent dossier,
 - ✓ souscrire et signer tous documents y afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande sur le territoire de l'ensemble des communes appartenant à l'association de préfiguration,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution y afférentes,

DESIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, Madame Marie-Hélène MAUVAGE en tant que représentant de la Commission d'appel d'offres de la commune de Saint-Germain-en-Laye pour siéger au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement en tant que membre titulaire, ainsi que Monsieur Maurice SOLIGNAC en tant que membre suppléant,

AUTORISE Monsieur le Maire en qualité de coordinateur du groupement à :

- signer, notifier et exécuter le marché issu du groupement pour le compte de la commune de Saint-Germain-en-Laye, conformément à la convention annexée à la présente délibération,
- solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et ce, au taux maximum, dans le cadre du présent dossier,
- souscrire et signer tous documents y afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT